

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13/10/2005.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

- 1) Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires du 31 mars et 2 Juin 2005.
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance

#### **II) ADMINISTRATION GENERALE**

- 1) Exposé du rapport d'activités de la Communauté de Communes 2004-2005
- 2) Demande d'adoption d'une subvention pour les travaux de climatisation de l'hôpital du Ried
- 3) demande d'adoption de l'avenant pour l'adhésion au contrat d'assurance statutaire groupe.

#### **III) FINANCES**

- 1) Demande d'adoption du budget supplémentaire 2005 :
  - ▶ Budget principal «Administration Générale»
  - ▶ Budget annexe «ZAC»
  - ▶ Budget annexe « Ateliers-Relais »
  - ▶ Budget annexe «Développement Local»
  - ▶ Budget annexe «Jeunesse - Enfance»
  - ▶ Budget annexe «Cinéma»
  - ▶ Budget annexe «Assainissement»
  - ▶ Budget annexe «Ordures Ménagères»
  - ▶ Budget annexe «Voirie»
  - ▶ Budget annexe «Equipements Sportifs, Culturels et Sociaux»
  - ▶ Budget annexe «Cours d'eau»
- 2) Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie de 300 000€ avec le Crédit Mutuel
- 3) Demande de conclusion d'un emprunt de 585 000€ pour le financement du programme d'adduction d'eau potable.

#### **IV) DEVELOPPEMENT LOCAL**

- 1) Demande d'affectation des "Enveloppes Annuelles Globalisées" du Conseil Général
- 2) Demande de cession des parcelles pour la construction de la gendarmerie à la SIBAR
- 3) Demande d'adoption du nouveau programme d'actions triennal de protection du captage d'eau de ROSSFELD avec la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin
- 4) Motion rappelant l'importance d'un ouvrage d'art permettant le franchissement du Rhin au sud de Strasbourg.

#### **V) JEUNESSE-PETITE ENFANCE**

- 1) Demande d'adoption des avenants pour le périscolaire
- 2) Autorisation de signature d'une convention de prestation de service pour le petit entretien au périscolaire avec BENFELD.
- 3) Procédure de délégation de service public pour le service de crèche-halte garderie « la poussinière » : désignation de la commission de délégation ad hoc.

#### **VI) EAU**

- 1) Examen du rapport annuel sur la qualité du service public de l'eau, 2004
- 2) Demande d'adoption du compte d'exploitation 2004.

#### **VII) ASSAINISSEMENT**

- 1) Rapport annuel sur le service public de l'assainissement, 2004.
- 2) Demande d'adoption du compte d'exploitation annuel,
- 3) Demande d'adoption de l'avenant n°1 relatif à la restructuration des réseaux d'assainissement par gainage à KOGENHEIM et HUTTENHEIM.

#### **VIII) DECHETS MENAGERS & ASSIMILES**

- 1) Demande d'admission en non-valeur.

Le Conseil de la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS s'est réuni, en séance ordinaire, le 13/10/2005 à 18 H, sur convocation régulière en date du 6.10.2005 à la mairie de HUTTENHEIM, sous la présidence de Mme Esther SITTLER, Présidente.

## **APPEL DES DELEGUES PRESENTS**

### **PRESIDENTE :**

Esther SITTLER (pouvoir de Francine FROMENT)

### **VICE-PRESIDENTS :**

Jacques HELFTER

Denis SCHULTZ

Auguste SCHNAITER (pouvoir de Bernard WEBER)

Claude WISSENMEYER

Robert LUSTIG (pouvoir de Gaston SCHMITT)

### **CONSEILLER(S) :**

André WETZEL

Jean-Paul BAUMANN (pouvoir de Daniel MESSMER)

Robert SCHNEIDER

Michel MEUNIER

Lydie SIPP

Fernand BURCKEL

Michel KOCHER (pouvoir de Martine LIMACHER)

Jean-Claude ROHMER

Jean-Marie GRUNERT

Jean-Paul BRUGGER

Roger KIEFFER

Suzanne WENDLING

Léon HAAG

### **Excusé(es):**

Eric MAYER

Daniel MESSMER

Bernard WEBER

Gaston SCHMITT

Francine FROMENT

Martine LIMACHER

### **Absent:**

Rémy WILLMANN

Conseillers en fonction	Conseillers titulaires présents	Conseillers suppléants présents	Pouvoirs	Excusés
26	19	00	05	06

### **Assistait en outre à la séance :**

M. Philippe GRUSSENMEYER, Directeur  
M. Claude LEFEVRE, Directeur adjoint  
M. Gilles PETITDEMANGE, Agent de développement local

M. SCHNAITER procède au discours d'accueil.

La Présidente, Esther SITTLER, souhaite la bienvenue aux personnes présentes  
Et ouvre la séance à 18H 15.

## **I) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

### **1) Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires du 31 mars et du 2 juin 2005**

En l'absence de remarque, les procès-verbaux des séances ordinaires du 31 mars et du 2 juin 2005 **sont adoptés.**

### **2) Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Madame la Présidente indique que le code général des collectivités territoriales impose de nommer au moins un membre du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire (articles L.5211-1 et L.2121-15).

Madame **Suzanne WENDLING** est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## **INFORMATIONS :**

Le cabinet URBANIS a été retenu pour une mission de conseil en matière d'architecture et de paysage pour que les futures implantations respectent les fiches conseils définies lors de la phase d'étude de la zone. Coût : 4769,05€TTC pour 7 permis.

## **II) ADMINISTRATION GENERALE**

### **1) Examen du rapport d'activité 2004-2005.**

La Présidente présente le rapport d'activités 2004-2005 de la Communauté de Communes de Benfeld et environs.

**Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**VU** l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

**PREND ACTE** du rapport d'activités 2004-2005 de la Communauté de Communes de Benfeld et environs transmis en annexe

**RAPPELLE** que chaque maire doit présenter ce rapport devant son conseil municipal.

## **2) Demande de subvention à l'hôpital local du Ried.**

La directrice de l'hôpital local de Ried a fait part à la Communauté de communes de travaux de climatisation des salles à manger et des circulations des deux étages des résidents alités ne pouvant se déplacer. Ces travaux de climatisation du site de BENFELD s'élèvent à 96000€HT. Le financement prévisionnel relève à ce jour uniquement d'un emprunt contracté par l'établissement. Le département du Bas-Rhin apporte cependant une participation à hauteur de 5100€.

Contact pris avec la Communauté de communes de Marckolsheim et environs, cette dernière attribuerait une subvention de 10 000€. Le bureau propose que la Communauté de communes de Benfeld, dont l'hôpital est situé sur son périmètre, de participer à hauteur de 15% du coût des travaux, soit 14 400€.

### **Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**VU** la demande de la directrice de l'hôpital du Ried,

**VU** le coût estimatif des travaux pour la climatisation de l'hôpital du Ried,

**INSCRIT** au Budget Supplémentaire 2005 une subvention de 14 400€ pour l'hôpital local du Ried.

## **3) Demande d'adoption d'un avenant pour le contrat assurance statutaire groupe.**

Mme SITTLER expose :

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;

Considérant que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Considérant la délibération en date du 10 mars 2005 ayant donné mandat au Centre de Gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte de la Communauté de communes ;

Considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2006-2009 celui-ci a retenu l'assureur Groupama Alsace et propose les conditions suivantes :

*Agents immatriculés à la CNRACL*

- Taux : 5,65 %                      ➤ Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
- ou**
- Taux : 4,86 %                      ➤ Franchise : 30 jours par arrêt en maladie ordinaire
- ou**
- Taux : 5,50 %                      ➤ Franchise : 15 jours par arrêt pour tous les risques

*Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)*

- Taux : 2,07 %                      ➤ Franchise : 10 jours par arrêt en maladie ordinaire
- ou**
- Taux : 1,71 %                      ➤ Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Contrat en capitalisation

Prise d'effet du contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2006

Durée du contrat : 4 ans

**La Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS, après en avoir délibéré,**

**VU** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

**VU** le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**PREND ACTE** des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2006-2009 ;

**AUTORISE** Madame la PRESIDENTE ou son représentant à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2006-2009 auprès de Groupama Alsace selon les conditions suivantes :

**Agents CNRACL : Taux : 4,86%. Franchise : 30 jours par arrêt en maladie ordinaire.**

**Agents Non-CNRACL : Taux : 1,71%. Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.**

Le nouveau contrat d'assurance prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour une durée de quatre ans.

**PRECISE** que ces conventions couvrent les risques suivants :

agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.

agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

### **III ) FINANCES**

#### **1) Demande d'adoption du budget supplémentaire 2005**

#### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Après en avoir délibéré,

**VU** l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 11 octobre 2005 ;

#### **ADOPTE**

**LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2005** arrêté aux chiffres suivants :

##### **Budget principal «Administration Générale»**

Recettes de fonctionnement :	— 36.560,00 €
Dépenses de fonctionnement :	— 36.560,00 €
Recettes d'investissement :	— 64.600,00 €
Dépenses d'investissement :	— 64.600,00 €

##### **Budget annexe «ZAC»**

Recettes de fonctionnement :	+ 570,00 €
Dépenses de fonctionnement :	+ 570,00 €
Recettes d'investissement :	0,00 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €

##### **Budget annexe «Ateliers-Relais»**

Recettes de fonctionnement :	0,00 €
Dépenses de fonctionnement :	0,00 €
Recettes d'investissement :	0,00 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €

##### **Budget annexe «Développement Local»**

Recettes de fonctionnement :	— 21.090,00 €
Dépenses de fonctionnement :	— 21.090,00 €
Recettes d'investissement :	+ 123.400,00 €
Dépenses d'investissement :	+ 123.400,00 €

**Budget annexe «Jeunesse - Enfance»**

Recettes de fonctionnement :	— 61.490,00 €
Dépenses de fonctionnement :	— 61.490,00 €
Recettes d'investissement :	+ 52.700,00 €
Dépenses d'investissement :	+ 52.700,00 €

**Budget annexe «Cinéma»**

Recettes de fonctionnement :	+ 1.000,00 €
Dépenses de fonctionnement :	+ 1.000,00 €
Recettes d'investissement :	0,00 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €

**Budget annexe «Assainissement»**

Recettes d'exploitation :	+ 123.300,00 €
Dépenses d'exploitation :	+ 123.300,00 €
Recettes d'investissement :	+ 206.141,00 €
Dépenses d'investissement :	+ 206.141,00 €

**Budget annexe «Ordures Ménagères»**

Recettes d'exploitation :	+ 23.000,00 €
Dépenses d'exploitation :	+ 23.000,00 €
Recettes d'investissement :	0,00 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €

**Budget annexe «Voirie»**

Recettes de fonctionnement :	+ 1.500,00 €
Dépenses de fonctionnement :	+ 1.500,00 €
Recettes d'investissement :	0,00 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €

**Budget annexe «Equipements Sportifs, Culturels et Sociaux»**

Recettes de fonctionnement :	+ 1.500,00 €
Dépenses de fonctionnement :	+ 1.500,00 €
Recettes d'investissement :	+ 150.000,00 €
Dépenses d'investissement :	+ 150.000,00 €

**Budget annexe «Cours d'Eau»**

Recettes de fonctionnement :	+ 150,00 €
Dépenses de fonctionnement :	+ 150,00 €

Recettes d'investissement :	0,00 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €

## ADOPTE

**LA DECISION MODIFICATIVE N° DM 1** au budget annexe "Eau" figurant en annexe à la présente délibération.

### **2) Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie de 300.000 € auprès du CREDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE**

M. Jacques HELFTER, Vice-Président et Président de la Commission des Finances, expose à l'assemblée que la communauté de communes bénéficie actuellement d'une ligne de trésorerie de 300.000 € auprès de DEXIA CREDIT LOCAL, avec un taux d'intérêt EONIA + marge de 0,12 point et une commission annuelle de 300 €

Cette ouverture de crédit arrive à son terme le 3 novembre 2005.

Le CREDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE propose un taux T4M + marge de 0,12 point sans commission.

### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE** **Après en avoir délibéré,**

### **AUTORISE**

**MME LA PRESIDENTE**, pour faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités, à ouvrir auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à EUR 300.000 (somme en toutes lettres : TROIS CENT MILLE), dont les conditions sont les suivantes :

- ▶ Echéance : 31 octobre 2006
- ▶ Taux : **T4M + marge de 0,12 point**
- ▶ Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement sur la base 365/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- ▶ Commission : néant

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard pour la date précitée.

**AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

### **3) Conclusion d'un emprunt de 585.000 € pour le financement du programme d'investissement AEP 2005**

M. Jacques HELFTER, Vice-Président et Président de la Commission des Finances, expose à l'assemblée qu'il y a lieu de conclure un emprunt de 585.000 € pour le financement du programme d'investissement AEP (Adduction en Eau Potable) 2005.

Les offres reçues en taux fixe des quatre établissements de crédit consultés, pour un emprunt sur 15 ans remboursable par trimestrialités constantes, sont les suivantes :

Caisse de Crédit Mutuel :	3,10 %
Dexia Crédit Local :	3,19 %
Caisse d'Epargne :	3,20 %
Crédit Agricole :	3,39 %

#### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

**DE CONCLURE** un emprunt de 585.000 € (somme en toutes lettres : CINQ CENT QUATRE-VINGT CINQ MILLE) auprès de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE LA REGION DE BENFELD, avec Siège Social aux 1 et 3 place de la République à BENFELD (67230), destiné à financer le programme d'investissement d'Adduction en Eau Potable (AEP) 2005, aux conditions suivantes :

▶ Montant :	<b>585.000 €</b>
▶ Durée :	15 ans
▶ Taux :	<b>3,10 % FIXE</b>
▶ Remboursement :	par trimestrialités constantes en capital et intérêts de 12.228,99 € (intérêts calculés sur la base 360/360 jours)
▶ Commissions - frais :	Néant
▶ Date de versement des fonds :	31 octobre 2005
▶ Date de la première échéance :	31 janvier 2006

**AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer le contrat de prêt à intervenir, sur la base des conditions susvisées, avec la CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE LA REGION DE BENFELD.

#### **IV) DEVELOPPEMENT LOCAL**

##### **1) Demande d'affectation des enveloppes annuelles globalisées du Conseil Général.**

Les modalités d'intervention financières applicables depuis l'an 2000 par le Conseil Général du Bas-Rhin vis-à-vis de l'intercommunalité consistent en, d'une part, un taux modulé (27 % actuellement pour la COCOBEN) et d'autre part l'abandon de la majoration pour intercommunalité de 10 %, remplacée par la mise en place d'une enveloppe financière annuelle, globalisée. Des différentes enveloppes annuelles depuis 2001, la COCOBEN a déjà affecté 30 490 € pour la réhabilitation du château d'eau à KOGENHEIM en 2001 et 54 655 € pour le pont sur l'III à HUTTENHEIM en 2002.

Le solde des enveloppes 2001-2005 s'élève à ce jour à 200 696 €. Le Département souhaite connaître les propositions d'utilisation de cette enveloppe par la Communauté de Communes.

**La Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS, après en avoir délibéré,**

**VU** l'avis favorable du Bureau réuni le 28 septembre 2005

**AFFECTE** le solde des enveloppes annuelles globalisées 2001-2005 aux opérations intercommunales suivantes :

- réalisation de plateaux d'évolution	39 852,38 €
- aménagement et équipement de l'atelier jus de fruits	83 502,40 €
- réalisation d'une maison des associations	77 341,22 €

**AUTORISE LA PRESIDENTE** à signer tout document nécessaire à l'obtention et à l'affectation de cette enveloppe financière.

**2) Demande d'autorisation de vente des parcelles à la SIBAR en vue de la réalisation de la nouvelle gendarmerie.**

Mme Esther SITTLER expose que la COCOBEN doit céder les terrains d'assiette nécessaires à la construction de la future gendarmerie à la SIBAR (Société immobilière du Bas-Rhin) qui va la gérer conformément à la décision prise par le Conseil de communauté le 10 février 2005.

Le prix de vente à l'are est de 2348€ pour une surface totale de 69,29 ares soit 162 692,92€

Les parcelles à céder sont sises à Benfeld, lieu-dit « Niederfeld » à savoir :

<b>Numéro parcelle</b>	<b>Surface (ares)</b>
129/53	9,80
133/54	8,05
137/55	8,59
144/59	9,13
147/60	7,66
150/61	8,95
153/63	8,66
141/56	8,45
<b>TOTAL</b>	<b>69,29</b>

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Mme la PRESIDENTE ou son représentant à céder les parcelles suivantes sises à Benfeld, lieu-dit « Niederfeld » à savoir :

<b>Numéro parcelle</b>	<b>Surface (ares)</b>
129/53	9,80
133/54	8,05
137/55	8,59
144/59	9,13
147/60	7,66
150/61	8,95
153/63	8,66
141/56	8,45
<b>TOTAL</b>	<b>69,29</b>

**AUTORISE** Mme la PRESIDENTE ou son représentant à signer les actes de nature à permettre la cession desdites parcelles à la Société Immobilière du Bas-Rhin, dont le siège est sis 303A avenue de Colmar à STRASBOURG au prix de 2348€ l'are pour une surface totale de 69,29 ares en vue de l'implantation et de la gestion par la SIBAR de la future gendarmerie intercommunale;

**FIXE** le prix de l'are à 2348€.

**AUTORISE** Mme la PRESIDENTE ou son représentant à signer tout acte ou convention dans le cadre de cette procédure ;

**CHARGE** un notaire de la mise en œuvre de la vente.

**3) Demande d'adoption du nouveau programme d'actions triennal de protection du captage d'eau de ROSSFELD avec la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin.**

**VU** les délibérations des 5 juillet 1996 et 4 juillet 2002 adoptant les conventions avec la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin relatives au programme de protection du périmètre de captage du château d'eau de ROSSFELD ;

**VU** le bilan du programme 2002-2005 présenté le 26 septembre 2005 devant la Commission Développement Local et l'avis favorable de celle-ci au renouvellement d'une action environnement / agriculture de ce type par le biais d'un nouveau programme triennal ;

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOPTE** le nouveau programme d'actions triennal 2005 -2008 de protection du captage d'eau de ROSSFELD avec la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin, tel que joint en annexe ;

**ADOPTE**, sur 3 ans, le plan de financement prévisionnel suivant :

	Communauté de Communes	Chambre d'Agriculture
2005-2006	2.640 €+ indemnités agriculteurs	1.530 €
2006-2007	2.699 €+ indemnités agriculteurs	1.564 €
2007-2008	<u>2.758 €+ indemnités agriculteurs</u>	<u>1.598 €</u>
Total :	8.097 €+ indemnités agriculteurs	4.692 €

**SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée possible de tout organisme compétent ;

**AUTORISE LA PRESIDENTE** ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin et tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ;

**4) Demande d'adoption d'une motion rappelant l'importance de la réalisation d'un ouvrage d'art permettant le franchissement du Rhin au Sud de Strasbourg**

Mme Esther SITTLER indique que la procédure d'enquête publique sur le document arrêté du SCOTERS a lieu du 3 octobre au 16 novembre 2005.

Dans ce cadre, il est essentiel de rappeler la position de la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS qui est identique à celle des Communautés de Communes du Pays d'Erstein et du Rhin qui rappelle son attachement à l'inscription de ce projet dans le schéma.

A cet égard, les élus de la partie sud du SCOTERS s'étonnent de la frilosité des avis émis, comparée au soutien clair et argumenté des responsables allemands de l'Ortenaukreis.

Dans le cadre de la construction européenne qui est également celle de la proximité et du travail transfrontalier, la communauté de communes rappelle l'intérêt de toute infrastructure pouvant rapprocher les élus, les associations, les entreprises et les populations des deux côtés du Rhin.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**INSISTE** sur la nécessité d'inscrire un franchissement du Rhin de qualité et d'intérêt régional dans le SCOTERS document de prévision à moyen et long termes.

**RAPPELLE** l'objectif premier du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT): « Réalisation d'études de faisabilité afin d'évaluer la possibilité de réaliser un pont sur le Rhin ».

**RAPPELLE** également la décision du Conseil Général du Bas-Rhin, à la demande du GLCT, de se lancer parallèlement dans une étude d'opportunité pour définir les choix techniques tant pour le franchissement du Rhin que pour les routes qui y mènent.

**DEMANDE** avec **vigueur** que soit maintenu dans le SCOTERS ce projet soutenu par les élus du GLCT « Vis-à-Vis », à savoir du côté français, les 4 Communautés de Communes du Pays d'Erstein, de Benfeld et environs, du Rhin et du Pays de Saint-Odile, et du côté allemand, la Ville de Lahr et les 6 communes associées : Friesenheim, Kappel-Grafenhausen, Kippenheim, Meissenheim, Rust et Schwanau.

**DEMANDE** à ce que cette motion figure dans le registre relatif à l'enquête publique en cours.

## **V) JEUNESSE-PETITE ENFANCE**

### **1A) Accueil Périscolaire et CLSH à Benfeld :**

**Demande d'adoption de l'avenant N°1 au marché des travaux avec l'entreprise BEYER**

Dans le cadre de la construction d'un accueil périscolaire et CLSH à BENFELD il a été estimé nécessaire de créer des hauts-jour au niveau des salles d'activités pour améliorer l'éclairage du couloir. Le bureau de contrôle technique a demandé la création d'un écran de cantonnement entre cuisine et salle à manger. La cloison mobile a du être fixée latéralement sur poutre béton suite impossibilité de fixation verticale.

**Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**VU** le code des marchés publics,

**VU** L'AVIS FAVORABLE de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 septembre 2005;

**ADOpte L'AVENANT N° 1**, d'un montant de 5.657,00 € Hors Taxes, au marché des travaux passé avec l'entreprise BEYER, 67150 ERSTEIN, au titre des travaux (lot menuiserie intérieure bois) de construction d'un accueil périscolaire et CLSH à BENFELD.

Le montant Hors Taxes du marché passe ainsi de 51.464,95 € à 57.121,95 € (+11%).

**1B) Accueil Périscolaire et CLSH à Benfeld :**

**Demande d'adoption de l'avenant N°2 au marché des travaux avec l'entreprise BECKER&SCHNEIDER**

Dans le cadre de la construction d'un accueil périscolaire et CLSH à BENFELD il a été estimé nécessaire d'une part, de rajouter des spots pour l'éclairage mural et le poteau de la salle à manger et d'autre part de modifier l'installation d'interphonie.

**Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**VU** le code des marchés publics,

**VU** L'AVIS FAVORABLE de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 septembre 2005;

**ADOpte L'AVENANT N° 2**, d'un montant de 3.407,32 € Hors Taxes, au marché des travaux passé avec l'entreprise BECKER&SCHNEIDER, 67150 ERSTEIN, au titre des travaux (lot électricité/courants faibles) de construction d'un accueil périscolaire et CLSH à BENFELD.

Le montant Hors Taxes du marché passe ainsi de :

Total marché initial :	46.004,06 € HT
Montant avenant n°1 (adopté mars 2005) :	3.979,30 € HT soit + 8,65%
Montant avenant n°2 :	3.407,32 € Ht soit + 7,40 %
<b>Nouveau Total :</b>	<b>53.390,68 € HT</b>

**AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer cet avenant.

### **1C) Accueil Périscolaire et CLSH à Benfeld :**

#### **Demande d'adoption de l'avenant N°1 au marché des travaux avec l'entreprise BOHN-SCHWARTZ**

Dans le cadre de la construction d'un accueil périscolaire et CLSH à BENFELD il a été nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires pour l'éclairage zénithal en toiture.

**Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**VU** le code des marchés publics,

**VU** L'AVIS FAVORABLE de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 septembre 2005;

**ADOpte L'AVENANT N° 1**, d'un montant de 3.540,13 € Hors Taxes, au marché des travaux passé avec l'entreprise BOHN-SCHWARTZ, 67100 STRASBOURG, au titre des travaux (lot menuiserie extérieure aluminium / occultations) de construction d'un accueil périscolaire et CLSH à BENFELD.

Le montant Hors Taxes du marché passe ainsi de :

Total marché initial :	43 865,00 € HT
Montant avenant n°1 :	3 540,13 € Ht soit + 8,07 %
<b>Nouveau Total :</b>	<b>47 405,13 € HT</b>

**AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer cet avenant.

**1D) Accueil Périscolaire et CLSH à Benfeld :**

**Demande d'adoption de l'avenant n°1 au marché des travaux avec l'entreprise DIPOL**

Dans le cadre de la construction d'un accueil périscolaire et CLSH à BENFELD il a été nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires de carrelage en cuisine pour la séparation propre/sale et dans le sas entre cuisine et local poubelles.

**Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**VU** le code des marchés publics,

**VU** L'AVIS FAVORABLE de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 octobre 2005;

**ADOpte L'AVENANT N° 1**, d'un montant de 1.200,00 € Hors Taxes, au marché des travaux passé avec l'entreprise DIPOL, 67118 GEISPOLSHEIM, au titre des travaux (lot chapes / carrelages) de construction d'un accueil périscolaire et CLSH à BENFELD.

Le montant Hors Taxes du marché passe ainsi de :

Total marché initial :	11.167,06 € HT
Montant avenant n°1 :	1.200,00 € Ht soit + 10,75 %
<b>Nouveau Total :</b>	<b>12.367,06 € HT</b>

**1E) Accueil Périscolaire et CLSH à Benfeld :**

**Demande d'adoption de l'avenant N°1 au marché des travaux avec l'entreprise EHRHART**

Dans le cadre de la construction d'un accueil périscolaire et CLSH à BENFELD il a été nécessaire de réaliser des travaux modificatifs en cours de chantier. Ces travaux

ont été rendu nécessaires en raison du déplacement du chauffe eau (manque de place en cuisine) et pour la réalisation des adductions d'eau subséquentes. Ils concernent également l'adjonction d'une fontaine à eau aux normes d'hygiène en vigueur et le changement des miroirs.

**Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**VU** le code des marchés publics,

**VU** L'AVIS FAVORABLE de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 octobre 2005;

**ADOpte L'AVENANT N° 1**, d'un montant de 2.353,40 € Hors Taxes, au marché des travaux passé avec l'entreprise EHRHART, 67860 RHINAU, au titre des travaux (lot sanitaires/réseaux enterrés) de construction d'un accueil périscolaire et CLSH à BENFELD.

Le montant Hors Taxes du marché passe ainsi de :

Total marché initial :	32 995,50 € HT
Montant avenant n°1 :	2 353,40 € Ht soit + 16,06 %
<b>Nouveau Total :</b>	<b>35 348,90 € HT</b>

**AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou son représentant à signer cet avenant.

**AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer cet avenant.

**1F) Accueil Périscolaire et CLSH à Benfeld :**

**Demande d'adoption de l'avenant N°1 au marché  
des travaux avec l'entreprise KAROTSCH**

Dans le cadre de la construction d'un accueil périscolaire et CLSH à BENFELD il a été nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires : travaux traitement mur entrée béton, lasure sur béton (le revêtement ardoise initial n'a pas pu être mis en raison d'une impossibilité technique. Ce traitement béton a donc été rendu nécessaire), travaux d'habillage des caissons de volets roulants.

**Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**VU** le code des marchés publics,

**VU** L'AVIS FAVORABLE de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 octobre 2005;

**ADOpte L'AVENANT N° 1**, d'un montant de 404,30 € Hors Taxes, au marché des travaux passé avec l'entreprise KAROTSCH, 67230 BENFELD, au titre des travaux (lot peinture / isolation extérieure) de construction d'un accueil périscolaire et CLSH à BENFELD.

Le montant Hors Taxes du marché passe ainsi de :

Total marché initial :	17193,20 € HT
Montant avenant n°1 :	404,30 € Ht soit + 2,35 %
<b>Nouveau Total :</b>	<b>17 597,50 € HT</b>

**AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer cet avenant.

**1G) Accueil Périscolaire et CLSH à Benfeld :**

**Demande d'adoption de l'avenant N°1 au marché  
des travaux avec l'entreprise TECHNICHAUFFE.**

Dans le cadre de la construction d'un accueil périscolaire et CLSH à BENFELD il a été nécessaire de réaliser le remplacement de la hotte d'extraction prévue initialement suite à la mise en place d'un lave-vaisselle professionnel.

**Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**VU** le code des marchés publics,

**ADOpte L'AVENANT N° 1**, d'un montant de 582,58 € Hors Taxes, au marché des travaux passé avec l'entreprise TECHNICHAUFFE, 67230 BENFELD, au titre des travaux (lot chauffage / VMC) de construction d'un accueil périscolaire et CLSH à BENFELD.

Le montant Hors Taxes du marché passe ainsi de :

Total marché initial :	41.821,00 € HT
Montant avenant n°1 :	582,58 € Ht soit + 1,39 %

**Nouveau Total : 42.403,58 €HT**

**AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer cet avenant.

**2) Signature d'une convention de mise à disposition du personnel pour le petit entretien du périscolaire à BENFELD avec la ville de BENFELD**

Il est demandé à ce que BENFELD produise un état prévisionnel des besoins en terme de personnel et de coût pour valider ce point.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

**REPORTE** ce point à une séance ultérieure.

**3) 3) Procédure de délégation de service public pour le service de crèche-halte garderie « la poussinière » : désignation de la commission de délégation ad hoc à BENFELD**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants

**VU** la délibération du 10 mars 2005 qui autorise le lancement de la procédure de délégation de service public pour le service d'accueil des enfants en crèche et halte-garderie à BENFELD,

**Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**ELIT** les membres suivants dans la commission chargée d'émettre un avis sur le choix du délégataire pour la délégation de service public de la crèche-halte-garderie :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Esther SITTLER (présidente)	-
Robert LUSTIG	Daniel MESSMER
Auguste SCHNAITER	Jacques HELFTER
Denis SCHULTZ	Jean-Claude ROHMER
Francine FROMENT	Martine LIMACHER
Jean-Marie GRUNERT	Lydie SIPP

Font en outre partie de la commission avec voix consultatives : Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence.

## **VI) EAU**

### **1) Présentation du rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service public de l'eau**

VU l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995,

VU l'article 1 du décret susvisé stipulant qu'il incombe au Président des établissements publics de coopération intercommunale de présenter annuellement à l'assemblée délibérante, un rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau;

VU le rapport adressé à l'ensemble des délégués et comportant les indicateurs financiers et techniques prévus par l'annexe I du décret susvisé ;

#### **Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2004 du SDEA sur la qualité et le prix du service public d'eau potable.

**RAPPELLE** que chaque maire doit présenter ce rapport à son conseil municipal avant la fin de l'année.

### **2) Demande d'adoption du compte d'exploitation 2004.**

VU le rapport présenté par le SDEA et joint en annexe,

#### **Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**ADOPTÉ** le compte d'exploitation 2004 du SDEA au titre de la gestion du service eau arrêté aux chiffres mentionnés ci-dessous :

TOTAL DES PRODUITS :	772 139,74€
TOTAL DES CHARGES :	764 700,71€
RESULTAT :	+ 7 439,03€

## **VII) ASSAINISSEMENT**

### **1) Examen du rapport annuel sur le service public de l'assainissement 2004.**

VU l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995,

VU l'article 1 du décret susvisé stipulant qu'il incombe au Président des établissements publics de coopération intercommunale de présenter annuellement à l'assemblée délibérante, un rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement;

VU le rapport adressé à l'ensemble des délégués et comportant les indicateurs financiers et techniques prévus par l'annexe I du décret susvisé ;

**Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** du rapport annuel 2004 de la Lyonnaise des Eaux sur la qualité et le prix du service public d'assainissement.

**RAPPELLE** que chaque maire doit présenter ce rapport à son conseil municipal avant la fin de l'année.

### **2) Adoption du compte d'exploitation 2004**

La Lyonnaise des Eaux (groupe SUEZ) présente le compte-rendu financier suivant :

PRODUITS : 1 150 000€

CHARGES : 1 414 000€

RESULTATS : - 264 000€

M.KOCHER demande des explications sur le déficit d'exploitation.

Les données exactes seront communiquées ultérieurement.

**Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**REPORTE** l'adoption du compte d'exploitation 2004 de la Lyonnaise des Eaux au titre de la gestion du service d'assainissement arrêté aux chiffres mentionnés dans le document joint en annexe dans l'attente de plus amples explications.

### **3) Demande d'adoption de l'avenant n°1 relatif à la restructuration des réseaux d'assainissement par gainage à KOGENHEIM et HUTTENHEIM**

M. SCHNAITER expose : dans le cadre des travaux de restructuration des réseaux d'assainissement, par gainage, à KOGENHEIM (rue du RHIN) et à HUTTENHEIM (rues KENNEDY et VICTOR HUGO) dévolus à la société SITREC , un avenant est nécessaire au marché initial en raison de prescriptions techniques imprévues.

En effet, 18 reprises de branchement supplémentaires sont nécessaires en raison de la réalisation de siphons lors de l'aménagement de ces rues. Les inspections caméras jointes au marché étaient antérieures à ces travaux de voirie.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**VU** le Code des marchés publics,

**VU** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 19/9/2005,

**ADOpte** l'avenant n°1 d'un montant de 12 761,32 euros TTC au marché de travaux susvisé avec l'entreprise SITREC. Le montant initial est de 262 922,66 euros TTC porté à 275 683,98 euros TTC soit un dépassement de 4,85%.

**AUTORISE** Mme la Présidente ou son représentant à signer l'avenant susvisé

## **VIII ) ORDURES MENAGERES**

### **1) Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

## **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Après en avoir délibéré,**

- VU** l'Etat n° 2005/04 des Certificats d'Irrécouvrabilité s'élevant à 907,89 € figurant en annexe à la présente délibération ;
- VU** l'Etat n° 2005/05 des Certificats d'Irrécouvrabilité s'élevant à 1.205,96 € figurant en annexe à la présente délibération ;
- VU** l'Etat n° 2005/06 des Certificats d'Irrécouvrabilité s'élevant à 1.549,20 € figurant en annexe à la présente délibération ;

**PRONONCE** la non-valeur des créances susvisées, après épuisement des procédures de recouvrement mises en oeuvre par Mme le Trésorier de BENFELD, pour un montant total de 3.663,05 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe "Ordures Ménagères", à l'article 654.

*Plus aucune question n'étant posée, la séance est close à 20h30.*

La Présidente,  
Sénateur du Bas-Rhin,  
Esther SITTLER

Le Secrétaire Elu,

Suzanne WENDLING  
Déléguée

Le Secrétaire Administratif,

Philippe GRUSSENMEYER  
Directeur